



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ACADEMIE INTERNATIONALE DES ARTS DU
SPECTACLE POUR L'ORGANISATION D'UN
SPECTACLE LE 2 JUILLET 2022**

**DÉCISION N° DM-22-291
EN DATE DU 26 JUILLET 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la proposition de l'Académie Internationale Des Arts du Spectacle, représentée par Monsieur Nicolo Carlo Boso, en sa qualité de Directeur artistique, dont le siège social est situé 17 rue Anatole France – 78000 Versailles – pour l'organisation du spectacle « Les Fourberies de Scapin » le samedi 2 juillet 2022, à 16h, place de l'église ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Académie Internationale Des Arts du Spectacle, représentée par Monsieur Nicolo Carlo Boso, en sa qualité de Directeur artistique, dont le siège social est situé 17 rue Anatole France – 78000 Versailles – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Les Fourberies de Scapin » le samedi 2 juillet 2022, à 16h, place de l'église dont le prix de cession est fixé à 2 616,40 € (deux mille six cent seize euros et quarante centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220726-lmc1H9906H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/07/2022 Date de Publication : 26/07/2022
